

## **La prolifération des Bernaches du Canada. Quelles solutions sur son terrain ?**

Depuis plusieurs décennies les bernaches du Canada prolifèrent de façon endémique.

Différents facteurs en sont la cause :

- Le réchauffement des zones tempérées
- L'agriculture qui leur fournit de la nourriture en abondance toute l'année
- Le développement urbain qui leur assure une sécurité contre les prédateurs et les chasseurs.
- Le développement du littoral, où les forêts s'amenuisent, offre nourriture et sécurité aux oisons grâce aux pelouses ouvertes sur les plans d'eau.

Bien que ces animaux puissent être nuisibles, leur espèce est protégée par la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs (LCOM) et seuls les professionnels accrédités par le Service Canadien de la Faune sont autorisés à procéder au contrôle de l'espèce.

Toutefois, plusieurs actions individuelles et ne nécessitant pas de permis fédéral peuvent être mises en place afin de lutter contre l'implantation des bernaches dans votre secteur :

**Bannir le nourrissage.** Si les bernaches ne trouvent pas suffisamment de nourriture à un endroit, elles chercheront naturellement un autre lieu pour s'installer.

**Modifier les abords des étendues d'eau** pour contribuer à leur inconfort. En les privant de grandes étendues ouvertes, les oiseaux ne pourront plus se prémunir de l'arrivée d'un prédateur.

**Éliminer le gazon ras et de jeunes pousses d'herbe** dont elles raffolent. Il est conseillé de garder une hauteur de gazon supérieure à 15 cm et de privilégier des bandes riveraines de lac composées de végétations hautes telles que des arbustes, buissons ou des arbres.

**Ériger des obstacles paysagers**, des haies ou des clôtures, ces entraves empêchent les bernaches de posséder assez d'espace pour atterrir ou décoller.

**Établir des effarouchements visuels** tels que des épouvantails, des ballons à l'hélium, des drapeaux, des rubans de signalisation, des rubans brillants, ou des guirlandes de disques compacts dans le but de bloquer les trajectoires de vol de la bernache et ainsi rendre le lieu moins attrayant.

**Mettre en place des effarouchements sonores.** Canon au propane, avertisseurs pneumatiques, enregistrements de cris de détresse. Ils peuvent se révéler efficaces mais sont contraignants pour le voisinage et leur utilisation ne peut être tolérée qu'en journée.

Toutes les mesures de gestion létales nécessitent un permis d'Environnement Canada. Les méthodes de contrôle comme la capture, la stérilisation des œufs, la relocalisation, la fauconnerie ainsi que la chasse ne sont autorisées que pour les professionnels ayant en leur possession un permis fédéral.

Pour finir, il faut prendre en compte que l'effarouchement est le plus efficace lorsque les bernaches arrivent dans un endroit pour la première fois ou lorsqu'on utilise plusieurs techniques d'effarouchement à la fois. Les bernaches s'habituent rapidement à toute technique employée seule. **Ainsi vous pouvez courir après les bernaches chaque fois qu'elles se présentent jusqu'à ce qu'elles quittent définitivement l'endroit mais vous pouvez aussi vous épargner ce labeur en œuvrant pour la modification de vos aménagements paysagers.** Cela constitue la meilleure solution à long terme!

Source : [www.canada.ca](http://www.canada.ca)

